



Année 2023-2024

Gardes respiratoires des kinésithérapeutes

Ces permanences fonctionnent les week-ends et jours fériés et ont lieu exclusivement sur rendez-vous au cabinet des kinésithérapeutes. La prise en charge par le kinésithérapeute ne peut être effectuée que sur ordonnance médicale.



<https://cpts-synapse.fr/pathologies/permanences-respiratoires-des-kinesitherapeutes/>